

Membres En exercice :	23
Présents :	16
Absents :	7
Votants :	19
Pour :	19
Contre :	0
Abstention :	0

Commune de Arandon-Passins

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois le 2 août à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de **Mme SANDRIN Maria, élue Maire.**

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 juillet 2023

Présent(e)s : Mesdames, Messieurs : Maria SANDRIN, Vincent LIENARD, Véronique GROS Alexia FARGE, Grégory PINET, Dominique SOLANO, Guillaume LIAUZUN, Muriel RADIX, Alexandre BOITTIAUX, Fabienne DUPUY, Sylvain JUPPET, Sylvie MONTERO, Michel HANNI, Jean Paul COTTIER, Chloé VIAL, Sylvain LONGUET

Absents excusés : Mesdames, Messieurs : Marilyn SERRANO (pouvoir à F. DUPUY), Dimitri CASTELANT (pouvoir à S ; MONTERO), Sophie DE ARAUJO (pouvoir à M. HANNI)

Absents : Mesdames, Messieurs : Cédric THIEVANAZ, Bruno GENEVAY, Aurélie BENEDETTO, Pamela D'URBANO.

Mme Véronique GROS a été élue secrétaire de séance

OBJET : COMMISSIONS MUNICIPALES - MODIFICATIONS

Madame le Maire explique que conformément à l'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal fixe les commissions et désigne les conseillers devant siéger dans chacune d'elles.

Les commissions municipales sont des organes d'instructions chargés de l'étude et de l'élaboration des dossiers soumis au Conseil Municipal.

Elle précise que la composition des membres des commissions municipales a été fixé lors du Conseil Municipal du 17 décembre 2020,

Considérant les dernières démissions, il y a lieu de modifier la composition des Commissions Municipales.

Il est rappelé que le maire est président de droit des commissions municipales et que le vice-président de commission, lorsque le maire est absent ou empêché, convoque et préside les séances (article L 2121-22 CGCT).

Elle rappelle que selon les dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, « le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin ».

Par conséquent, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas procéder au scrutin secret pour toutes ces désignations.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2121-22,

Considérant la nécessité de modifier la composition des Commissions Municipales suite à ces démissions et l'instauration de trois Conseillers Municipaux,

Madame le Maire propose la composition suivante :

COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Envoyé en préfecture le 03/08/2023

Reçu en préfecture le 03/08/2023

Publié le



ID : 038-200063964-20230802-DE000041_08_23-DE

- **FINANCES : Vincent LIENARD, VICE-PRESIDENT**
Membres : FARGE Alexia, THIEVENAZ Cédric, RADIX Muriel, Sylvain JUPPET, Grégory PINET, Sophie DE ARAUJO
- **SCOLAIRE/CANTINE/GARDERIE : Alexia FARGE, VICE-PRESIDENTE**
Membres : SERRANO Marilyn, BOITTIAUX Alexandre, D'URBANO Pamela
- **URBANISME/PLU : Vincent LIENARD, VICE-PRESIDENT**
Membres : FARGE Alexia, DUPUY Fabienne, RADIX Muriel, THIEVENAZ Cédric, Sophie DE ARAUJO
- **EQUIPEMENTS PUBLICS/BATIMENTS : Dominique SOLANO, VICE-PRESIDENT**
Membres : GROS Véronique, THIEVENAZ Cédric, RADIX Muriel, BOITTIAUX Alexandre, Dimitri CASTELANT
- **VOIRIE /TRAVAUX: Grégory PINET, VICE-PRESIDENT**
Membres : THIEVENAZ Cédric, GENEVAY Bruno, RADIX Muriel, COTTIER Jean-Paul, Dimitri CASTELANT
- **VIE CITOYENNE ET COMMUNICATION : Alexia FARGE, VICE-PRESIDENTE**
Membres : LIAUZUN Guillaume, GROS Véronique, BENEDETTO Aurélie, Sophie DE ARAUJO
- **ENVIRONNEMENT/AGRICULTURE/CHASSE/PECHE/FORET : Muriel RADIX, VICE-PRESIDENTE**
Membres : LIENARD Vincent, THIEVENAZ Cédric, GENEVAY Bruno, JUPPET Sylvain, BOITTIAUX Alexandre, COTTIER Jean Paul.
- **SECURITE /PATRIMOINE : Véronique GROS, VICE-PRESIDENTE**
Membres : SOLANO Dominique, D'URBANO Pamela, DUPUY Fabienne, Dimitri CASTELANT
- **ECONOMIE/COMMERCE LOCAL : Guillaume LIAUZUN, VICE-PRESIDENT**
Membres : FARGE Alexia, MONTERO Sylvie, Sophie DE ARAUJO, Chloé VIAL
- **SEDI/ECLAIRAGE PUBLIC : Guillaume LIAUZUN et Dominique SOLANO**
- **SDIS/PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE : Véronique GROS**
Membre : DUPUY Fabienne
- **EAU ET ASSAINISSEMENT (Compétence CCBD) :**
Référént communal : Bruno GENEVAY
- **VIE ASSOCIATIVE : Marilyn SERRANO, VICE-PRESIDENTE**
Membres : BOITTIAUX Alexandre, LIAUZUN Guillaume, PINET Grégory, Chloé VIAL
- **CARRIERES : Vincent LIENARD, VICE-PRESIDENT**
Membres : RADIX Muriel, PINET Grégory, THIEVENAZ Cédric, HANNI Michel

- COMMISSION D'APPEL D'OFFRES - CAO :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Vincent LIENARD	Alexia FARGE
Grégory PINET	Dominique SOLANO
Fabienne DUPUY	Sylvain JUPPET

- REPRESENTANT AU TERRITOIRE

SANDRIN Maria
LIENARD Vincent

CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS

SANDRIN Maria

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et, à l'unanimité

APPROUVE la composition des commissions municipales comme précitée

AUTORISE Madame le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus,

Le Maire,
SANDRIN Maria

